



Fondation

Association des femmes
diplômées des universités

Bourse Marie-de-l'Incarnation
offerte par les Ursulines de Québec et gérée
par AFDU-Québec
Programme de 1^{er} cycle ou CÉGEP

La Fondation de l'Association des femmes diplômées des universités de Québec a pour mission de promouvoir l'éducation supérieure chez les femmes.

Une somme de 1000 \$, elle est octroyée par les Ursulines de Québec à une étudiante des Premières-Nations [réputée à temps complet](#) à l'Université Laval pour l'année en cours dans un programme de premier cycle sans distinction de discipline ou à une étudiante actuellement au CÉGEP en vue d'un diplôme de niveau collégial ou vers des études supérieures.

Critères d'attribution

Les demandes seront évaluées par un comité spécial selon les critères suivants

1. L'excellence universitaire
2. L'engagement social
3. Le cheminement de carrière et l'expérience de travail s'il y a lieu
4. Les recommandations des professeurs
5. La présentation globale du dossier

Modalités

Pour connaître les modalités, l'étudiante universitaire consultera la [politique d'attribution des bourses](#) dans laquelle se trouve *le formulaire* de demande de bourses. La date limite de dépôt figure dans la Politique de même que l'adresse postale. Seuls les dossiers complets envoyés par courrier régulier¹ au plus tard à la date limite du concours (le cachet de la poste en faisant foi) seront évalués par le Comité.

L'étudiante au CÉGEP devra présenter

1. Le [formulaire](#) de demande de bourse
2. Une copie de sa *carte d'Indien statué*
3. Le relevé de notes de l'année précédant sa demande

¹ Les envois par courrier recommandé ne sont pas requis. Une confirmation de réception est envoyée à la réception du dossier.

4. Un curriculum mentionnant ses expériences de travail et les activités parascolaires pertinentes
5. Une lettre de présentation (350 mots maximum) précisant entre autres sur ses motivations à poursuivre les études, son choix de domaine et les raisons de ce choix, ses plans d'avenir en fonction de ce choix, et l'utilisation qu'elle entend faire de cette bourse, avec mention de ses besoins financiers, le cas échéant.
6. Une lettre de recommandation d'un(e) répondant(e) du milieu de l'éducation : enseignant, directrice ou directeur de programme ou d'école. Cette pièce sera présentée dans une enveloppe cachetée avec la signature de l'auteur sur le rabat et accompagnera le reste du dossier.
7. Seuls les dossiers complets envoyés par courrier régulier au plus tard à la date limite du concours (le cachet de la poste en faisant foi) seront évalués par le Comité.

Pour information : <https://www.afdu.ulaval.ca/fondation.afdu@hotmail.com>

Offre de bourse n° 13

2023-10-12